



cgt-territoriaux-bobigny.fr

DECLARATION DES ELUS CGT AU COMITE TECHNIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

En cohérence avec le suivi des Comités Techniques et le rôle de celui-ci les élus du personnel demandent :

- Qu'un état des lieux des contractuels soit présenté au comité technique comme cela aurait dû être dès juillet 2016 dans le cadre de l'application de la loi Sauvadet.
- Que les 5 contractuels de l'école Delaune 2 soit stagiairisé immédiatement comme l'engagement avait été pris depuis mai dernier.
- Que la loi Sauvadet (loi de résorption de la précarité), soit appliquée en stagiairisant les contractuels de catégorie C se trouvant sur des postes permanents et en cédésant tous les agents répondant aux critères de la loi.
- Que les emplois d'avenir ayant correctement rendu le service public soient stagiairisés
- Que les catégories A et B contractuels bénéficient de contrat de trois ans, leur permettant de passer les concours, à l'instar du projet des services techniques adoptés lors de la dernière COS.
- Que l'ouverture immédiate de négociation soit engagée pour les heures de nuits commençant par la Police Municipale.

Les élus souhaitent avoir des engagements de l'autorité territoriale sur l'état des services à savoir :

- Une DRH passée de 11 cadres à 3.

- Un service achat sans acheteur, et le remplacement de l'agent de maîtrise du magasin municipal.
- Un service informatique sans directeur.
- Un service éducation avec de nombreux cadres en maladie.
- Plus de directeur au service santé

De plus de nombreux services se trouvent en grande souffrance, sans orientations claires confrontés à des réorganisations larvées, n'étant pas passés en comité technique

Exemple :

- Service salubrité
- Le directeur du CCAS qui devrait chapoter le service social et le service santé
- Des secteurs tel que l'animation, le personnel de service sont totalement sinistrés et en grande difficulté avec de vrais risques pour le personnel et les enfants.

Un tableau des effectifs de ces secteurs devait nous être présenté lors du Comité Technique.

Nous réclamons une consultation systématique des élus du personnel lors de l'établissement des ordres du jour.

La réalité actuelle confirme dans l'utilité de la CAP locale qui permettait d'avoir un suivi et une transparence sur les avancements de grade, la promotion interne, la prise en compte de la réussite aux examens.

Nous réclamons à nouveau cette transparence et proposons que dans le cadre du dialogue social le prochain Comité Technique porte sur cette question conformément à la délibération d'octobre 2007, et qu'en amont les syndicats et de l'administration préparent ce dossier / séance.

Les élus CGT